




UN ESPACE PROTÉGÉ


Le Parc de la Fontaine aux Fées est protégé par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, cela signifie que certaines activités sont réglementées et que la destruction des milieux naturels et des espèces est strictement interdite.


La ville de Talant et le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons vous remercient de respecter les lieux pour que ce patrimoine naturel continue de passionner les générations futures.

 Restez sur le sentier afin de ne pas détériorer et perturber la vie animale et végétale.

 Les chiens doivent être tenus en laisse. En effet, ils sont susceptibles de faire disparaître certaines plantes en divaguant dans les milieux naturels. Ils peuvent également provoquer des dérangements, simplement par leur odeur qui peut affoler certains animaux.

 Ne cueillez pas les plantes : les fleurs sauvages ne supportent pas la vie dans un vase. De plus, l'Arrêté Préfectoral de protection de biotope l'interdit.

 Ne jetez pas vos déchets.

 La circulation des véhicules à moteur est strictement interdite pour éviter toute dégradation du milieu naturel et pour préserver la quiétude des animaux et des visiteurs.

 Feux interdits

POUR PROLONGER VOTRE DÉCOUVERTE

Dans la continuité du Parc de la Fontaine aux Fées, le **circuit des trois fontaines** vous guidera dans une balade à travers le bourg.

La ville de Talant a également édité un livre vert dans lequel vous trouverez des informations complémentaires sur le Parc de la Fontaine aux Fées.

Renseignements à la Mairie de Talant : 03 80 44 60 00
ou sur le site internet : <http://www.ville-talant.fr>

*Vous souhaitez découvrir d'autres sites naturels en Bourgogne ?
Rendez vous sur www.sitesnaturelsbourgogne.asso.fr*

RENSEIGNEMENTS



Hôtel de ville
1, Place de la Mairie - 21240 Talant
Tél. : 03 80 44 60 00
services.mairie@ville-talant.fr
<http://www.ville-talant.fr>



Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons
Chemin du Moulin des Étangs - 21600 Fenay
Tél. : 03 80 79 25 99
conservatoire@sitesnaturelsbourgogne.asso.fr
www.sitesnaturelsbourgogne.asso.fr

En savoir plus sur la nature : www.bourgogne-nature.fr

VISITES

Le sentier de découverte est d'accès libre et aménagé avec des tables d'informations thématiques.

Durée de la visite : 1 heure.

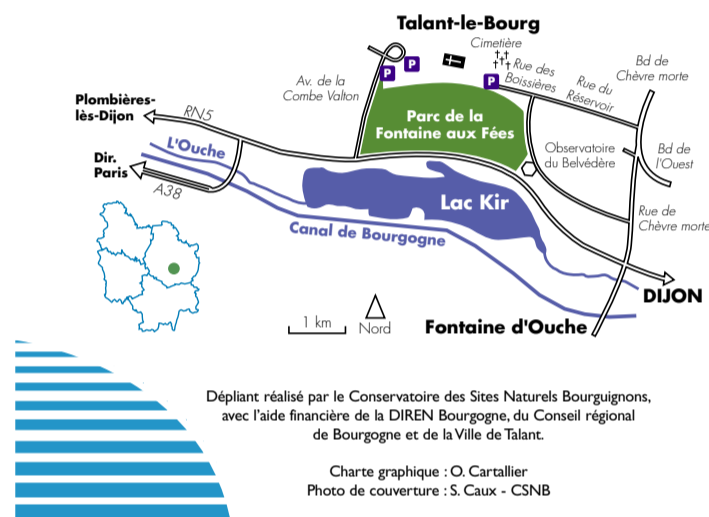
Saison la plus favorable : printemps

Des visites guidées peuvent être organisées sur demande.

Équipement nécessaire : jumelles, bonnes chaussures

ACCÈS

Situé le long de la rive Nord du lac Kir, sur la commune de Talant, le Parc de la Fontaine aux Fées est accessible depuis Dijon, soit par la rue des Boissières au delà du parking se trouvant le long du cimetière, soit par l'avenue de la Combe Valton, au fond du parking du Complexe Sportif Marie - Thérèse Eyquem.



Dépliant réalisé par le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, avec l'aide financière de la DIREN Bourgogne, du Conseil régional de Bourgogne et de la Ville de Talant.

Charte graphique : O. Cartallier
Photo de couverture : S. Caux - CSNB

Imprimé par Vidome - Senco - 21121 Fontaines - Îles - Dijon - Décembre 2007

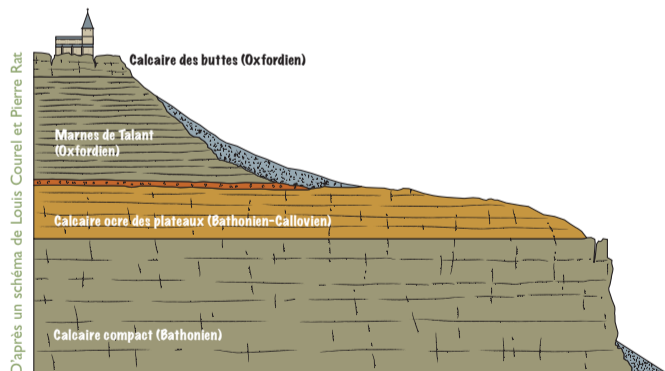
LE PARC DE LA FONTAINE AUX FÉES À TALANT

LA BOURGOGNE NATURE

UN PEU DE GÉOLOGIE

Il y a environ **160 millions d'années**, une grande partie de la Bourgogne était recouverte par une mer peu profonde. Les débris d'animaux et les algues se sont accumulés dans le fond. L'histoire géologique a fait le reste : compactage et érosion ont formé nos **roches calcaires**.

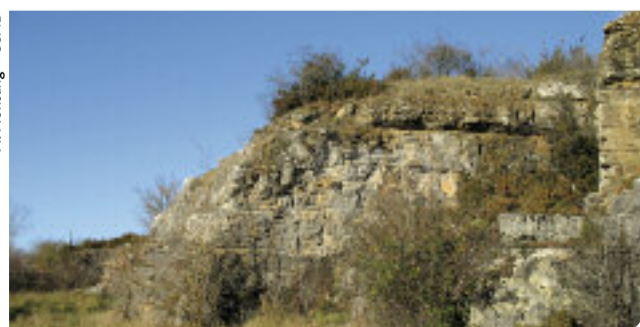
Quelques millions d'années plus tard, près de la moitié de la Bourgogne repose sur des terrains calcaires.



D'après un schéma de Louis Courrel et Pierre Raz

Le Parc de la Fontaine aux Fées est composé d'une série de **calcaires datant du Jurassique moyen** plus ou moins durs qui conditionnent l'installation de la végétation.

Aux niveaux les plus bas, nous sommes en présence de calcaires très durs dont la pierre fut utilisée pour la construction de bâtiments..., c'est aussi là que se développent les pelouses calcaires.



H. Hontang - CSNB

Au niveau des anciennes carrières, on peut voir très facilement les différentes couches de dépôts de calcaires formés il y a 150 millions d'années !

UNE IMPLANTATION HUMAINE DE LONGUE DATE

De par sa proximité avec le bourg, le Parc de la Fontaine aux Fées a longtemps été un lieu d'activités humaines. Ce sont les carrières qui nous sautent d'abord aux yeux, mais les rebords des plateaux et replats ont eux aussi été exploités en vignes et vergers alors que les pelouses, milieux plus « pauvres », étaient pâturées par des troupeaux de chèvres et de moutons. Ici, l'Homme était présent partout !

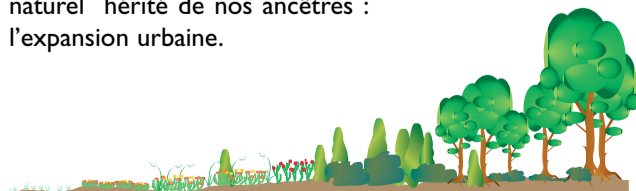


Les carrières du Parc de la Fontaine aux Fées furent exploitées pour leurs pierres dures.

H. Hontang - CSNB

Si la vocation première du pâturage n'était pas l'entretien des milieux naturels, il a tout de même permis la conservation des pelouses sèches au fil des siècles. C'est le cas à Talant, comme sur l'ensemble des pelouses calcaires bourguignonnes.

Les pratiques d'élevage ayant considérablement évolué au cours des dernières décennies, les pelouses calcaires ont progressivement été abandonnées. Une partie des éboulis et des pelouses a été lentement colonisée par le buis. Seuls les fonds de combes se sont boisés. À Talant, une autre menace pesait sur ce patrimoine naturel hérité de nos ancêtres : l'expansion urbaine.



Sans l'intervention de l'homme, les milieux de pelouses évoluent et se ferment. Ici, le buis colonise très lentement les pelouses.

LA PROTECTION DU PARC : UNE VOLONTÉ COMMUNALE

Face à la pression urbaine, dès **1979**, la ville de Talant (propriétaire du site) prend une première mesure de protection en créant la **charte du parc de la Fontaine aux Fées**. Celle-ci fixe un cadre de politique générale et quelques règles de protection de la nature : interdiction de transformation irréversible, sentiers et circulation réglementés...

En **1994**, un **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** est pris. Les règles de préservation du site (interdiction de construction, de modifications de terrain, de destructions d'espèces animales et végétales) entrent ainsi dans un cadre légal : celui de la loi relative à la protection de la nature.

Parce qu'il est tout aussi important de mieux connaître le patrimoine naturel du Parc de la Fontaine aux Fées, la même année, la commune passe une convention de gestion avec le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.



Une grande partie du site du Parc de la Fontaine aux Fées est constituée de pelouses.

H. Hontang - CSNB

Depuis, des réflexions ont été menées pour définir des actions de gestion permettant de préserver au mieux le patrimoine naturel du Parc.

Les milieux naturels et les espèces du Parc de la Fontaine aux Fées

La source

Dans un milieu calcaire, la roche ne retient pas l'eau. Les eaux de pluies s'introduisent dans les fissures, creusent la roche et se frayent un chemin pour ressortir plus loin au niveau d'une couche imperméable et former une source ou rejoindre une rivière. Ce réseau d'écoulement souterrain est appelé réseau karstique.

L'eau qui s'écoule ressort au niveau d'une source, « la fontaine » plus précisément. Elle va ensuite rejoindre la vallée de l'Ouche, plus bas.



La petite source de la Fontaine aux Fées abrite des tritons. Ils font partie de la classe des amphibiens (amphibien signifie qu'ils ont une double vie : dans l'eau et sur terre). On reconnaît les tritons à leur queue comprimée sur le côté, ils sont tous protégés en Bourgogne.

L'Allyte accoucheur est aussi un amphibien, mais il fait partie de la famille des crapauds grenouilles et rainettes : il a de grandes pattes qui lui permettent de sauter. C'est un tout petit crapaud (5cm) qui se cache dans les murets. Difficile à voir, il est facile à entendre en mars : il chante en émettant une note flûtée. Son nom vient de son mode particulier de reproduction : c'est le mâle qui porte un chapelet d'œufs sur ses pattes arrière. L'Allyte accoucheur est une espèce protégée.



H. Hontang - CSNB

La lande à buis

Les milieux naturels sont rarement figés : ils évoluent en fonction des conditions de sol, de climat et d'exposition. Ici, le buis a colonisé en partie les éboulis et les pelouses, créant ainsi un nouveau milieu : la buxaie.

Avec l'implantation du buis, certaines espèces apparaissent comme le Baguenaudier et l'Amelanchier commun dont les baies vont attirer les oiseaux.

Lorsqu'elle se densifie, la lande à Buis laisse peu de place aux autres espèces végétales et devient donc pauvre en espèces.



R. Desbrosses

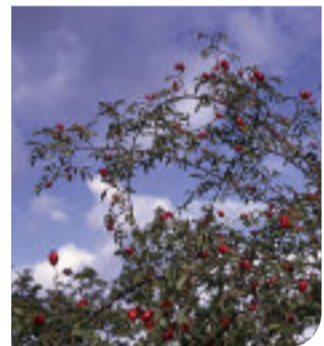
Le Baguenaudier est un arbrisseau aux fruits spectaculaires : ses fruits sont des gousses qui rougissent, enflent à maturité et deviennent translucides. C'est de là qu'il tire son nom populaire d'« arbre à vessies ».

Le bois

En fond de combe se succèdent arbres et arbustes. Les arbrisseaux à baies (Églantier, Aubépine, Troène, Prunier de sainte Lucie) sont de véritables garde-manger pour les oiseaux.



Le Prunier de sainte Lucie a un tronc tortueux et des feuilles longues et brillantes sur le dessus. Ses fleurs sont blanches et forment une grappe. Son fruit est rond et noir.



L'Églantier est un arbrisseau pouvant mesurer jusqu'à 5 mètres. Vous pouvez le reconnaître à ses feuilles découpées en 5-7 petites feuilles, à ses fleurs odorantes au printemps et à ses fruits rouges (dont on fait des confitures).



LE GEAI DES CHÊNES

Le Geai des chênes est un oiseau farouche mais très bruyant. Dès qu'il voit un prédateur, il pousse des cris rauques et prévient ainsi les autres oiseaux.

Si vous le voyez, vous le reconnaîtrez à ses couleurs vives et contrastées : son dos est brun, sa queue noire et ses ailes sont bleues striées de noir et de blanc. Ouvrez les yeux et tendez l'oreille ! Il ne doit pas être très loin...



Suivez le sentier de découverte indiqué par les panneaux « Talant - Parc de la Fontaine aux Fées ». Vous trouverez, à chaque point d'arrêt, un panneau d'interprétation.

Seuls les sentiers principaux sont mentionnés sur cette carte.

Les milieux rocheux

Contrairement à ce que l'on pense parfois, certaines plantes poussent dans les milieux rocheux. Ce sont des plantes très particulières et adaptées à ce mode de vie. Elles se développent dans les fissures des falaises car il y a là un micro-sol et un peu d'humidité. Dans les éboulis, les choses sont un peu différentes puisque les plantes doivent être adaptées à la mobilité (les éléments rocheux constituant l'éboulis sont sans cesse en mouvement car les pierres se morcellent avec le gel hivernal).

Sur les murets



La Rue des murailles est une petite fougère dont les frondes (feuilles) mesurent entre 5 et 15 cm de long. Elle forme une touffe compacte et pousse aussi bien en plein soleil que dans les grottes.

Dans les éboulis



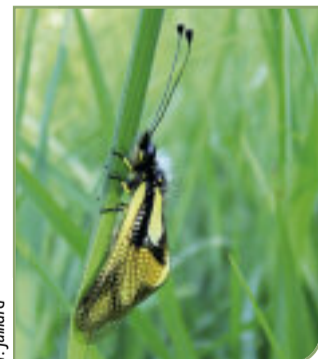
La Germandrée petit chêne est une espèce commune dans les milieux secs et les lisières. Elle a un système racinaire assez puissant qui s'adapte aux glissements des blocs. Elle va donc contribuer à rendre l'éboulis fixe.



L'Inule des montagnes est une espèce protégée en Bourgogne. C'est une plante du sud de la France qui est ici en limite d'aire de répartition. Elle est typique des pelouses calcaires très sèches et se reconnaît notamment à ses feuilles, sa tige et ses fruits velus.



L'Orchis bouc tire son nom de son odeur... de bouc !



ENTRE PAILLON ET LIBELLULE

Si vous êtes attentifs vous pourrez sans doute apercevoir un drôle d'insecte : l'Ascalaphe. Ce n'est ni un papillon, ni une libellule mais un névroptère (il a quatre ailes membraneuses à nervures). L'Ascalaphe est carnivore et chasse ses petites proies dans la pelouse. Par temps frais il est très facilement approchable car il reste posé sur la végétation et ne bouge presque pas. Attention tout de même à ne pas le déranger !

DES CHANTS DANS LA PELOUSE

Nombreux sont les oiseaux qui fréquentent la pelouse, ils viennent ici chasser ou se reproduire : l'Alouette lulu, le Bruant jaune et le Bruant zizi (photo), le Tarier pâtre... Tendez l'oreille :

Un « lullululu » et « luliduli » au son mélodieux, c'est l'Alouette lulu.
Un « ziiiit » fin et perçant, c'est le Bruant zizi.
Un « tsi tsi tsi tsi tsi - tiu » monotone, c'est le Bruant jaune.
Un « yu-tèk, yu-tèk-tèk », c'est le cri d'inquiétude du Tarier pâtre.



R. Desbrosses